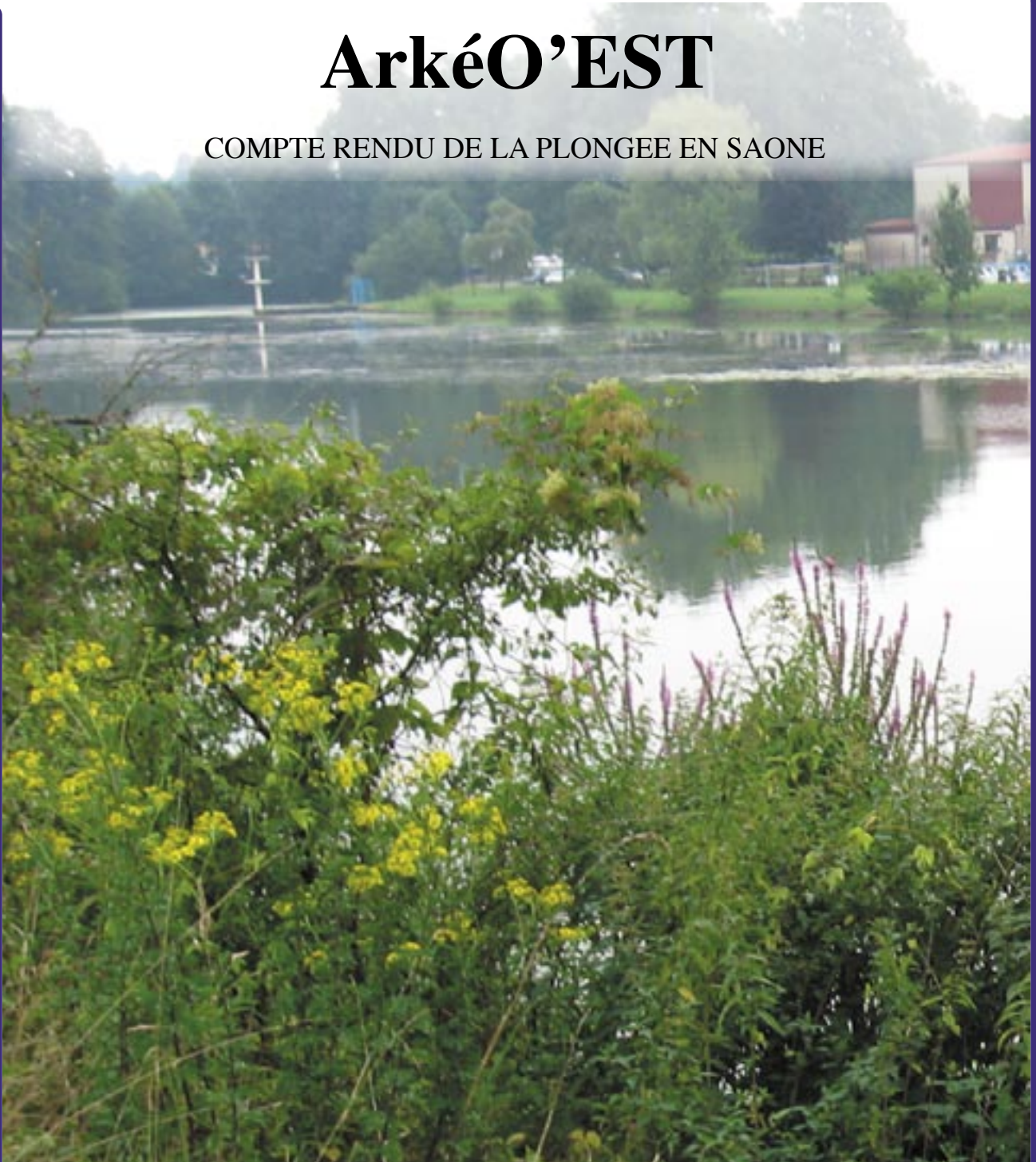




ArkéO'EST

COMPTE RENDU DE LA PLONGEE EN SAONE



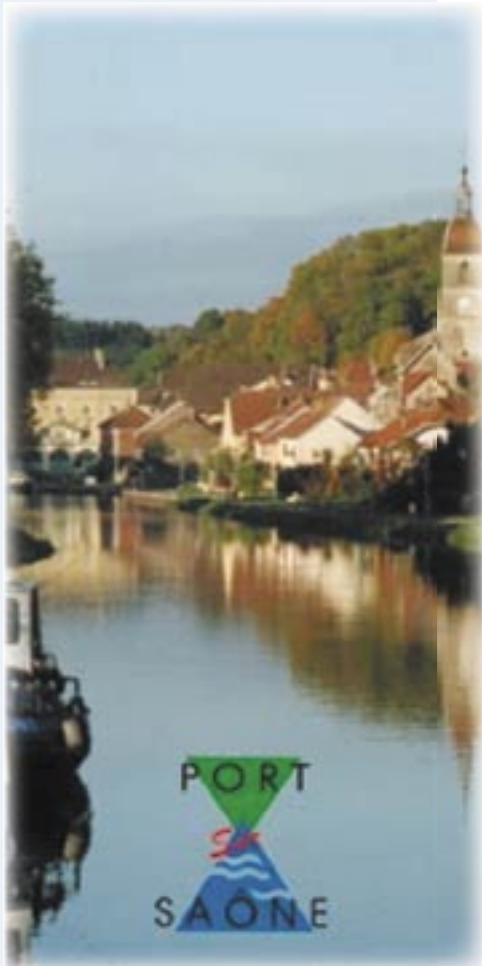
Un projet de prospection...

On vous l'avait déjà dit, le thème de nos premières recherches portera sur la PETITE SAONE et plus particulièrement la région de PORT-SUR-SAONE.

A l'époque romaine : Portus Abucinus est cité dans la Noticia Galliarum. Une voie romaine la traversait, et des ruines ont été retrouvées sur la commune. Une grande villa a été fouillée par un archéologue portusien Gustave Gallaire au milieu du XIXe siècle. Des fresques, des fragments de mosaïques, des fûts de colonnes, des urnes, des vases, des balances romaines... ont été découverts. Ces pièces ont disparu. La fouille réalisée en 2006 par Christophe GASTON (Inrap) a mis au jour 3 bâtiments agricoles situant cette villa parmi les plus grands domaines du nord de la Gaule...

Une autre construction d'origine romaine est à observer sur un petit vallon. Dans le lit de la rivière, en face du Magny, demeurent les vestiges d'un viaduc romain par lequel passait la voie romaine qui allait du Rhin à Langres.

Sur le plateau de la «vigne au père» derrière l'Eglise en bordure de falaise était l'emplacement de l'ancien castrum de Port.



Une plongée de reconnaissance : le 7 novembre

Nous étions 8 au RV à 10h00 dans la petite cité, sous un ciel gris.

Après un accueil chaleureux des élus locaux, MM SIMON et SIBILLE, nous avons procédé à un briefing et à un exercice de prospection expliqué par Guy CHARLEUX, venu d'Autun (Scaphandrier 2B).

3 binomes se sont mis à l'eau, les clubs représentés étaient ceux de la Méduse à Besançon, Lure et Gray :

- Nathalie MOREL et Patrick RAVACHE

- Frederic et Stéphane MERTENS

- Bruno CUNET et Jean FABIANO

La mise à l'eau s'est faite près du plongeur dans d'excellentes conditions, malgré la pluie de la semaine. Visi «bonne» environ 1 mètre si pas de coups de palmes...

En revanche les eaux absorbent la lumière : à 3 m il fait nuit noire et l'on ne voit plus ses mains...

Un baptême pour la moitié d'entre nous !

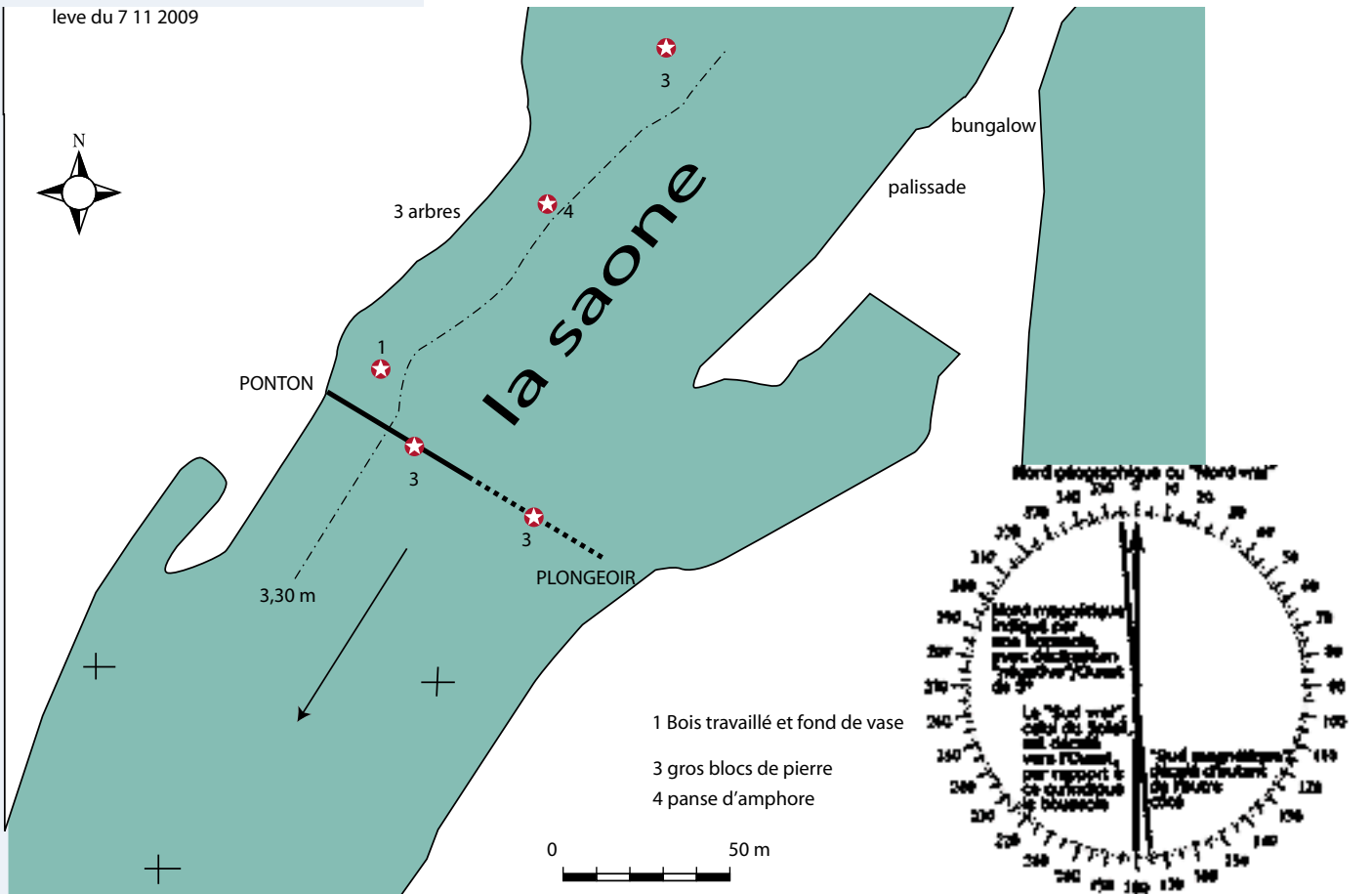
Après nous être réchauffés et restaurés à LA POMME D'OR, re-plongée et réalisation d'un profil de la Saône au niveau du plongeur (Patrick RAVACHE et VBG).



Guy et Jean en pleine discussion : «c'est quoi cette bouteille de lait ?»



● zone de plongée



ILS et ELLE SONT TOUT OUIES....



Fred et Stef'

Nathalie

Bruno

et GUY notre Super COH

APRES LE BRIEFING LA MISE A L'EAU



Patrick

Nathalie

Bruno

Fred et Stef'

Jean

Quelques objets ont été localisés et réimergés :

- une panse d'amphore romaine (1)
- des fragments de céramique contemporaines (2)
- un encrier Watermann (3)
- un fragment de palette en bois (rame ?)
- une pierre trapezoidale (?) - (4)
- un fragment de meule de rémouleur (?) (5)



1



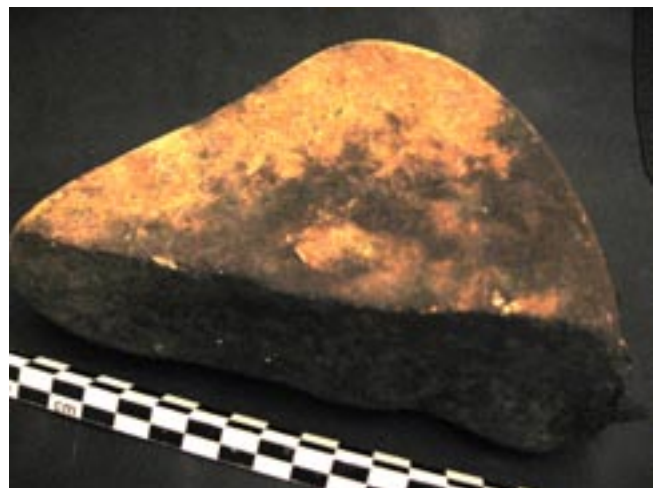
2



3



4



5

EXTRAIT du PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Avis d'ouverture de chantier

VNF : Services de navigation de PORT SUR SAONE : 06 86 42 27 39 (Mr. D. Jeandenand)

Gendarmerie Nationale de PORT SUR SAONE : 03 84 91 50 17

Mairie Port sur Saône : 17 r Gilberte Lavaire 70170 PORT SUR SAONE : 0384781800 (Mr Simon)

Liste du matériel utilisé

Scaphandre autonomes, gonflage air. Plongée d'exploration et reconnaissance du site. Les plongeurs sont autorisés à utiliser un ordinateur ou un profondimètre.

Une mallette d'oxygène équipée d'un BAVU et d'un manodétendeur sera à disposition sur le site

Mode opératoire

Les plongées se feront en équipe (2 plongeurs), mise à l'eau depuis le bord. Les plongeurs veilleront à rester grouper. Ils seront reliés à la surface par une bouée ou tout engin flottant permettant de les visualiser rapidement.

Les équipiers resteront à portée de bras l'un de l'autre. Ils seront munis de phares et de flasheurs.

La plongée se fera à contre-courant afin de ne pas être gêné par les sédiments soulevés par les palmes.

Documents régissant le chantier

Rappel des textes :

- décret n° 90-277 du 28 mai 1990, ses arrêtés d'application et ses annexes,
- décret n° 95-608 du 06 mai 1995,
- décret n° 96-364 du 30 avril 1996,
- le *Manuel des Procédures de Sécurité en milieu hyperbare* du Drassm,
- le document de chantier,
- le plan de prévention des risques.

Un grand Merci à tous ceux qui sont venus pour commencer cette aventure archéologique

et une pensée pour ceux qui ont eut un empêchement pour cause de grippe A...

ce n'est que partie remise... au printemps prochain !

COMMISSION ARCHEOLOGIQUE EST

Véronique BRUNET-GASTON

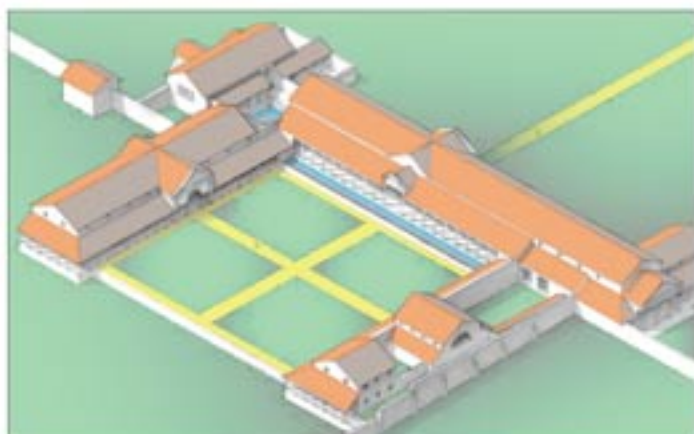
10, chemin de francois

70600 ECUELLE

Dépôt légal : 15 novembre 2009



Qu'est-ce qu'une villa gallo-romaine ?



À l'image de cet établissement dont les vestiges ont été découverts à Port-sur-Saône (Haute-Saône), les villae sont souvent implantées le long d'un fleuve ou d'une route afin de faciliter les échanges économiques. Dans les premiers temps de la conquête, les grands domaines sont souvent octroyés aux élites locales qui diffusent le mode de vie romain et aident ainsi à la colonisation.

On distingue une partie résidentielle ou *pars urbana* (1) comportant, pour les domaines les plus luxueux, une cour privative destinée au maître et dotée de jardins et de bassins d'agrément. Une seconde partie, la *pars rustica*, est réservée aux travaux agricoles (2). On y trouve des bâtiments d'exploitation (4), comme des étables, écuries, granges, greniers ou encore celliers. Les habitations du personnel ainsi que le logement du régisseur (3) sont également situés dans la *pars rustica*. L'entrée des cours est marquée par d'imposantes tours-porches (5).



Restitution schématique de trois bâtiments dont les fondations ont été retrouvées à Port-sur-Saône. Ils font partie de la *pars rustica* d'une importante villa.

Ces domaines fonctionnent presque en autarcie. On y trouve donc tous les corps de métiers : forge, four de potiers, meunerie et boulangerie (6), voire de l'apiculture ou de la pisciculture. L'ensemble s'ouvre sur un domaine encore plus grand avec pâturages (7), vergers et potagers (8), cultures céréalières (9) et parfois vignoble (10).

Durant la période gallo-romaine (de 50 avant notre ère à 500 de notre ère), le terme de *villa* désigne une exploitation agricole. En Franche-Comté, ces établissements ruraux sont encore mal connus. Il s'agit de grands domaines, lieux de résidence des riches romains, dotés d'éléments de confort comme les bains privés, le système de chauffage par hypocaustes, les décors luxueux de fresques et de mosaïques. Notre connaissance de ces établissements se limite souvent au bâtiment principal, les annexes agricoles ayant longtemps été négligées.

